



Renvoi pour outrage a professeur

Par **BIBOUNE6710**, le **11/05/2009** à **11:37**

Bonjour,

Voilà, ma fille est en 3ème et avec un groupe de 8 copines elles ont été renvoyées 1 semaine du collège en attendant le conseil de discipline. Motif : outrage à personnel enseignant. En fait elles ont toutes des blogs et pour ma fille elle a traité son prof d'EPS de gros dindon et son prof de français de pédale. les profs ont portés plainte et on est convoqué au tribunal devant le procureur pour un rappel à l'ordre.

Depuis les filles ont repris les cours, elles ont présentés leurs excuses aux profs mais le prof de français les exclus de leur cours jusqu'au conseil de discipline. Il leur donne des exercices qu'elles font en études mais il refuse de les corriger. Je voudrais déjà savoir s'il a le droit de les refuser en cours sachant que ce sont des élèves qui n'ont jamais eu d'autres problèmes depuis la 6ème. Ni renvoi, ni avertissement, ni heures de colle.

Que risquent-elles lors du conseil de discipline. Merci de me répondre au plus vite car je suis très inquiète et je ne sais pas vers qui me tourner.